

Compte-rendu Conseil de perfectionnement Du Centre de Formation des Apprentis du Sport et de l'Animation

Le vendredi 6 décembre 2024 s'est déroulé le 7^{ème} conseil de perfectionnement du CFA du Sport et de l'Animation du CSJC. A cette occasion étaient réunis les professionnels des secteurs de l'animation et du sport et les représentants d'institutions (collectives, associatives, fédérales...).

Étaient présents :

- Mme Danielle ANTONINI (Présidente du CSJC)
- M. Gilles TARNIER (Directeur CFA du Sport et de l'Animation du CSJC)
- Mme Sylvie GHIPPONI-LAFOND (Directrice Adjointe CSJC)
- M. Stéphane TESTA (Directeur des Services Supports du CSJC)
- Mme Cynthia DUBERNARD (Assistante administrative, référente handicap CFA-CSJC)
- Mme Nathalie BATTESTI (Assistante administrative formations CFA-CSJC)
- Mme Angélique BENVENUTI (Référente Développement Apprentissage CFA-CSJC)
- Mme Mathilda OLIVE (Référente Mobilité internationale CFA-CSJC)
- M. Dominique EXIGA (Mission régionale d'inspection-contrôle-évaluation – DRAJES)
- Mme Corinne DAUSQUE (Adjointe pôle FCPE-DRAJES)
- Mme Annick CIETERS (Responsable du pôle FCPE -DRAJES)
- Mme Stéphanie RUULT (Collectivité de Corse)
- M. Thierry ANGOT (Directeur d'Equiloisirs)
- M. Jean-Pierre MUFRAGGI (MEDEF)
- M. Alain LACHURIES (Comité régional Corse de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM))
- Mme Caroline GIOCANTI (Référente Apprentissage – Mission locale d'Ajaccio)
- M. Bruno GAUDRY (France Travail)
- M. François TOMASI (Syndicat APPN-SNAM)
- M. Joseph FILIPPUTTI-PADRONA (Directeur du Centre culturel U BORGU)
- Mme Hassnae ZOUIDINI MARHIOU (Stagiaire de la formation BPJEPS APT Session 5)
- M. Gabriel SUSTRA (Délégué de la session de la formation DEJEPS DPTR 23/24)

Étaient excusés :

- M. Éric PASERO (Directeur du CSJC)
- M. Jean-François CUBELLS (DGA Collectivité de Corse)
- M. Lucien BARBOLOSI (MEDEF)
- M. PINELLI Denis (Gérant de la SCOP A PROVA)
- M. Alain BEZARD (Représentant des travailleurs Natation - FNMNS)
- M. Philippe DESIRE (Directeur CFA AMPARA)
- M. Pierre-François BARTOLI (Corse Aventure)
- M. Jean-Noël LUCIANI (Directeur Régional OPCO-OCAPAT)
- Mme Delphine You (OPCO UNIFORMATION)

- Mme Florence VERDERA (Université de Corse – Filière STAPS)

Étaient absents :

- Mme Marilyne LUPINU (Référénte Apprentissage - DREETS)
- M. Thierry DOLL (Représentant des employeurs de la branche Sport)
- M. Sauveur GRISONI (Président Ligue Corse de Canoë Kayak et Disciplines Associées - Président du syndicat APPN)
- M. François MAISTRE (Président association ALPHA – Représentant collège employeur)
- M. Nicolas GAGLIARDI (CTR Ligue Corse de Football)
- M. Christophe DUMOULIN (Président de la Ligue Corse de Voile)
- Mme Alexandra CONSTANTINOS (CAP EMPLOI)
- Mme Alexia DAVIN (OPCO AFDAS)
- Mme Céline GIOVANNONI (Université de Corse- Filière STAPS)
- Représentant du STC

1. Introduction de la Présidente du CSJC

La Présidente Danielle ANTONINI présente ses remerciements aux différentes parties prenantes, de leur présence. Elle présente également l'ordre du jour.

2. Activité du CFA

M. Gilles TARNIER présente l'activité du CFA de l'année 2023-2024 avec l'état de réalisation de l'ensemble des formations (Cf. diaporama de présentation).

Il remercie l'équipe du CFA/CSJC pour le travail accompli.

Effectif 2023-2024 :

BPJEPS APT « DOMISCO 3 », BPJEPS APT Session 5, DEJEPS Développement de projets territoires et Réseaux, animateur Équitation, BPJEPS Activités Équestres, Accompagnateur de Tourisme Équestres, BPJEPS Activités de la Forme « STAPS 1 » (Partenariat avec l'université de Corse).

Effectifs 2023-2024 : 111 apprenants dont 82 apprentis. M. Gilles TARNIER présente les chiffres relatifs au Bilan Pédagogique et Financier de l'année 2023 et 2024

3. Ouvertures de sections pour 2024 et perspectives 2025-2026

Ouvertures de sections : Cf. diaporama Perspectives

Les dossiers d'habilitations seront déposés courant janvier-février 2025 (changements de nomenclature des diplômes BPJEPS et DEJEPS). Les arrêtés sont en cours de publication.

Cf. Décret actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'État de l'animation et du sport et modifiant le Code du sport.

Le nouveau DEJEPS couvrira l'animation socio-éducative, culturelle **et/ou sportive**.

Le secteur de la plongée et de l'équitation sont intéressés par ce diplôme comme poursuite d'étude au BPJEPS.

La formation DESJEPS Directeur de structure sera également proposée pour la rentrée 2025

Selon les besoins du territoire, les formations BPJEPS Loisirs Tous Publics, BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation et la formation CPJEPS seront, potentiellement, proposées en fonction des capacités du CFA.

4. Valeur ajoutée du CFA

La valeur ajoutée du CFA correspond à l'impact du centre de formation sur l'insertion professionnelle des apprenants. Nous obtenons le résultat + 6 (statistiques dans le champ du sport et de l'animation à disposition auprès de la DRAJES), résultat équivalent au national.

Présentation des statistiques nationales (cf. Powerpoint), les formations les plus représentées sont le BPJEPS APT, AF et LTP.

6. Budget du CFA et financements

M. Stéphane TESTA présente le budget 2024 ainsi que l'ébauche du budget prévisionnel 2025.

Concernant le budget de 2025, il tient compte des projets de formations (présentées ci-dessus). Il tient compte des formations débutées en 2024 et se terminant en 2025 ainsi que les prochaines débutant en 2025.

Les deux principaux financeurs sont l'AFDAS et OCAPIAT. Les comptes sont codifiés.

Mme Annick CIETERS de la DRAJES rappelle les critères d'attribution du dispositif SESAME instruit par les missions locales (aide financière de 2000 € maximum attribuée pour les stagiaires en formation continue dans le cadre des formations de l'animation et du Sport).

De plus, la DRAJES a attribué au CFA, ainsi qu'à d'autres centres de formation de la région, une subvention de 3687 € dans le cadre du dispositif SESAME (cette attribution ne remplace pas le dispositif SESAME porté par l'ARML pour les missions locales de Corse mais est complémentaire)

Le CFA va proposer une délibération lors du prochain CA afin d'attribuer des critères à l'attribution de l'aide pour nos apprenants.

M. Gilles TARNIER rappelle les NPEC des formations dans le cadre des contrats d'apprentissage (environ 8500 € pour un BPJEPS et 9500 € pour un DEJEPS) ainsi que l'aide à l'embauche d'un apprenti pour les employeurs (aide qui sera normalement revue à la baisse à partir du 1^{er} janvier 2025)

7. Formation du personnel

Le CFA est inscrit, comme tous les OF, dans une démarche qualité (QUALIOPI), il se doit de répondre à la formation de ces personnels qui permet un suivi de l'évolution des méthodes, outils et techniques d'apprentissage.

Mme Stéphanie RUAULT indique qu'une formation à destination Référent Handicap sera proposé, prochainement, aux organismes de formation.

Temps d'échanges – Questions diverses

Stage de mobilité internationale via Erasmus + Les apprenants et apprentis du BPJEPS APT 5 ont effectué leur mobilité internationale à MILAN en mars 2024 (15 apprenants)

Mme Mathilda OLIVE présente un bilan de la mobilité internationale tant pour les apprenants que les professionnels sur les 4 dernières années.

L'objectif est de leur proposer de vivre une expérience à l'étranger, de découvrir d'autres organismes de formation dans l'animation et le sport, de rencontrer et d'échanger avec d'autres professionnels et de développer de nouvelles compétences pour les futurs éducateurs.

M. Gabriel SUSTRA (apprenti en BPJEPS APT 4 puis en DEJEPS) témoigne sur son parcours en formation et sa poursuite d'étude en DESJEPS.

Suite à ces 2 années successives en apprentissage, il devient le 1^{er} employé de son club.

Mme Hassnae ZOUIDINI MARHIOUI (stagiaire de la formation BPJEPS APT 5) a exprimé toute sa satisfaction pour la formation et notamment sur la qualité des interventions. Elle nous a partagé son expérience sur la mobilité en Italie tant au niveau personnel que professionnel.

Mme Angélique BENVENUTI présente les différentes actions mises en place pour la promotion de l'apprentissage au sein du CFA (le dispositif prépa apprentissage, l'intégration des formations sur Parcours Sup depuis 2 ans, les salons de l'orientation « Scontru di l'Orientazione » et « Strade di l'Avvene », les cordées de la réussite (projet tuteuré organisé par la promo 23/24 du DEJEPS DPTR avec le collège de VICO).

Mme Stéphanie RUAULT rappelle la procédure d'enregistrement des formations sur la plateforme Corsica Orientazione notamment pour la publication sur Parcours Sup.

M. Gilles TARNIER présente le projet d'investissement prévu dans le cadre de l'appel à projet AFDAS (aide à l'investissement professionnel du CFA)

Il rappelle également que dans le cadre de l'environnement spécifique, une note de service a été réalisée par le CSJC et un courrier a été transmis par la CDC au Ministère pour appuyer sur l'intérêt de réaliser au niveau du territoire des formations dans ce domaine.

M. Dominique EXIGA indique que le CFA se situe au même niveau qu'au niveau national en termes de données chiffrées. Il rappelle la loi 2018 ainsi que l'engouement et la hausse des entrées en contrat d'apprentissage depuis cette date. Des restrictions budgétaires sont à prévoir en 2025. Il va falloir rester vigilant afin de maintenir la qualité de l'offre de formation et la capacité des jeunes à intégrer les formations. Il salue le travail réalisé depuis des années par le CFA.

M. Thierry ANGOT rappelle le partenariat avec le CFA du CSJC depuis 4 ans : le CFA est support administratif sur le contrat d'apprentissage dans le cadre des formations équestres (aides aux permis et frais annexes pour les apprentis, suivi des maîtres d'apprentissages...) et Equiloisirs est responsable de la formation au niveau pédagogique et technique. Les employeurs ainsi que les apprentis sont satisfaits de cette organisation. Il reste confiant sur l'engagement des centres équestres à recruter en apprentissage malgré la baisse de l'aide.

M. Bruno GAUDRY indique des baisses de financement sur l'ensemble des dispositifs de France Travail. France Travail finance également des entreprises dans le cadre notamment des contrats de professionnalisation.

M. Joseph FILIPUTTI PADRONA nous fait part de son expérience en tant qu'employeur d'une apprentie depuis octobre 2024 dans le but de la recruter en CDI à la fin de son apprentissage.

M. François TOMASI fait part de son sentiment sur le manque de formations en pleine nature au sein du CFA. Il propose de réfléchir sur un éventuel partenariat avec l'école de PREMANON qui dispense des formations d'AMM pour permettre de délivrer la formation en Corse. Cet organisme ne peut plus déléguer mais on peut envisager un déplacement sur le territoire. M. TOMASI nous informe que de nombreux formateurs et stagiaires sont originaires de Corse et qu'il serait judicieux d'intégrer un UF spécifique à la région corse.

Mme Annick CIETERS indique les QCM de l'examen probatoire du DE AMM sont réalisés en Corse depuis 2 ans.

Bien que ce soit une avancée non négligeable, M. TOMASI interpelle Mme ANTONINI sur ce sujet. Mme ANTONINI prend bien note de cette problématique.

M. TARNIER explique que dans le cadre du BPJEPS APT, a été intégré un module découverte/initiation du patrimoine, culture et langue corse.

M. Alain LACHURIES explique que l'apprentissage est complexe pour son secteur du fait à la forte saisonnalité des activités de plongée.

La modification du diplôme DEJEPS avec le rajout de l'aspect sportif au diplôme peut correspondre à un besoin de formation des salariés de son secteur.

Mme Caroline GIOCANTI assure des permanences hebdomadaires depuis octobre et a rencontré les $\frac{3}{4}$ des apprentis. Elle propose que des informations collectives sur la présentation des formations soient, de nouveau, remises en place à partir de mars 2025 au sein de la mission locale d'Ajaccio.

Mme Stéphanie RUAULT s'interroge sur le nombre important de jeunes apprentis en CAP Métiers du Football, formation non dispensée par le CSJC mais par un organisme du continent.

M. TARNIER précise que le CAP métiers du Football n'est désormais réservé qu'aux clubs professionnels. La Fédération Française du Football habilite les organismes de formation (ligues) et propose à travers son CFA cette formation.

M. MUFRAGGI (MEDEF) se pose la question de l'intégration du sport et l'insertion de nos stagiaires au sein des entreprises du territoire.

M. TARNIER souligne l'intérêt des entreprises à recruter des candidats qui ont suivi une formation sportive de haut niveau, et permettant d'avoir des atouts comme la rigueur, la ténacité et l'engagement, entre autres.

La Présidente Danielle ANTONINI conclue le conseil de perfectionnement de l'année 2024 en remerciant l'ensemble des participants.